

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er mars 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa le 1<sup>er</sup> mars 1967.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable J. R. Cartwright, M.C., juge puiné de la Cour suprême du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> mars à 5 h. 45 du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du  
Gouverneur général,

A. G. Cherrier.

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest)** présente le 21<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Français]

Dans ce rapport intérimaire il est dit que le Comité renvoie à la Chambre la Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada, la nouvelle Loi des banques, la nouvelle Loi relative aux banques d'épargne de la province de Québec.

[Traduction]

**M. Alfred D. Hales (Wellington-Sud)** présente le 13<sup>e</sup> rapport du comité permanent des comptes publics.

[Note: Le texte des rapports précités figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS À CAUSE DE L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** En réponse à une question posée hier par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), je me suis engagé à faire une déclaration au sujet des travailleurs mis à pied dans l'industrie de l'automobile. Je tiens à préciser que les chiffres que je vais citer ne font pas de distinc-

tion entre les mises à pied attribuables à la réduction des ventes ou d'autres facteurs analogues et celles qui font suite aux rajustements consécutifs à l'accord sur l'automobile.

A notre connaissance, un total de 5,732 travailleurs de l'industrie de l'automobile et des pièces d'automobile ont été mis à pied et n'ont pas été rappelés au cours des 14 derniers mois — c'est-à-dire depuis 1<sup>er</sup> janvier 1966. Sur ce nombre, d'après nos renseignements, 3,063 ont un nouvel emploi ou se sont retirés, provisoirement ou définitivement, de l'effectif travailleur; 1,874 sont inscrits en vue d'obtenir un emploi aux divers centres de main-d'œuvre; il y en a 795 au sujet desquels nous n'avons aucun renseignement récent, mais nous nous efforçons d'entrer en contact avec eux.

Parmi les 1,874 travailleurs actuellement inscrits aux centres de main-d'œuvre, 556 ont reçu une recommandation en vue de suivre des cours de formation et 296 en suivent actuellement.

● (2.40 p.m.)

Si le chiffre n'est pas plus élevé, c'est qu'on utilise déjà au maximum les installations de formation de certains centres, surtout à Oshawa. Des instances ont été soumises aux gouvernements provinciaux afin qu'ils fournissent plus d'installations, et des pourparlers sur toutes les modalités ont lieu actuellement entre la Direction de la main-d'œuvre et le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Nous espérons bien que cela permettra d'accroître les services de formation à Oshawa.

Tous les centres fédéraux de main-d'œuvre situés en Ontario s'efforcent d'attirer l'attention des employeurs éventuels sur les aptitudes des travailleurs de l'industrie de l'automobile. Des allocations de déplacement sont prévues pour venir en aide aux ouvriers forcés de déménager. N'oublions pas cependant que les salaires dans l'industrie de l'automobile sont assez élevés, et qu'on ne peut s'attendre à trouver rapidement des emplois aussi bien rémunérés à tout coup.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, cette annonce du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration souligne l'urgence de la situation. Elle révèle aussi que le gouvernement n'était pas prêt à faire face à cet état de crise. Le ministre a avoué que le gouvernement n'a pu assurer aux travailleurs en cause le recyclage qui leur aurait permis de se trouver un emploi utile dans une autre industrie. Il a mentionné qu'aucun service n'a